

Extrait du registre
des délibérations de la commune de BRECY
Séance du 24/01/2020

L'an 2020 et le 24 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de réunion de la Mairie sous la présidence de FERRAND Christian Maire

Présents : M. FERRAND Christian, Maire, Mmes : BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLIN Annie, LASNE Corinne, MM : GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, SARREAU Philippe

Absent(s) : M. BERGER Fabien, Mme MALTHET Géraldine

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SIROT Céline à M. FERRAND Christian

Excusé(s) : M. POISSON Gérard

Nombres de membre :

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 8

Date de la convocation : 16/01/2020

Date d'affichage : 29/01/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges le : 27 janvier 2020

Et publication ou notification du : 28 janvier 2020

Secrétaire de séance : Mme Magalie CACHO

SOMMAIRE

- **Demande d'une subvention régionale au titre du cadre de référence n° 35-6 – acquisition de véhicules électriques du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges et de Vierzon 2018-2**
- **Investissement avant le vote du budget primitif 2020**

Le compte rendu du conseil du 12 décembre 2020 est approuvé par l'assemblée.

19 h 05 : arrivée de Mme Elodie BRAS

Détail de la délibération :

Référence : 2020_0001

Objet : Demande d'une subvention régionale au titre du cadre de référence n° 35-6 – acquisition de véhicules électriques du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges et de Vierzon 2018-2024

Le Conseil Municipal de Brécy :

- Décide de la réalisation du projet intitulé « acquisition d'un véhicule électrique » pour un montant de 12 776,56 Euros HT, soit 16 453,92 Euros TTC,
- Sollicite une subvention régionale au titre du cadre de référence n° 35-6 – acquisition de véhicules électriques dans le cadre de la transition écologique du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges et de Vierzon 2018-2024,
- Approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Achat du KANGOO Z.E. CONFORT	12 776,56 €	Conseil Régional du Centre-Val de Loire (Contrat régional de Solidarité Territoriale de Pays)	2 000,00 €
		SDE 18	1 500,00 €
		Fonds Propres	9 276,56 €
TOTAL HT	12 776,56 €	TOTAL HT	12 776,56 €

- Autorise le Maire à signer tous les documents se référant à cette opération.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2020_0002

Objet : Investissement avant le vote du budget primitif 2020

- Pour rappel :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la

collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé au BP 2019 - dépenses d'investissement : 550 034 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 137 508,50 € (< 25% x 550 034 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 500 €

- 2041582 – Bâtiments et installations : 500 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 23 000 €

- 2182 – Matériel de transport : 20 000 €
- 2184 – Mobilier : 2 000 €
- 2188 – Autre immobilisation corporelle : 1 000 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 50 000 €

- 2313 – Constructions : 50 000 €

Soit un montant total de 73 500 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

19 h 25 : Arrivée de M. Gérard POISSON

➤ **Date du prochain conseil**

Il se tiendra le vendredi 6 mars 2020 à 19 h 00 - salle de la mairie.

➤ **Projet de méthanisation**

Suite à une remise de courrier par des administrés de Brécy et Sainte-Solange concernant des interrogations sur un projet de méthanisation sur le territoire communal et afin de répondre au mieux à leur questionnement, M. le Maire a invité M. Maxime QUIGNON, conseiller de la chambre d'agriculture du Cher et SAS Biogaz en Haut Berry - 11 associés, représentés par M. Thomas GANGNERON, agriculteur - à venir présenter la filière méthanisation et le futur projet.

A l'issue de cette présentation, l'assemblée délibérante a posé des questions.

Puis, la parole a été donnée successivement à MM. BULOT, REVERAULT, COQUERY, et Mmes CHALEIX, JAUBIER et VIGNOL qui s'interrogent, à juste titre, sur le bien-fondé et les conséquences qui découleraient d'un tel projet. MM. Thomas GANGNERON et M. Benoît PROFIT ont répondu à ces questions rappelant la légitimité de ces interrogations. Ils rappellent également que ce projet fait l'objet d'un cahier des charges très strict qui répond aux interrogations des habitants.

Après 1 heure 30 de débat, il est proposé de conclure. Les représentants de S.A.S B.H.B proposent aux habitants de Brécy de venir les rencontrer les 1er, 8 et 15 février à la mairie de 10 h 00 à 12 h 00 pour répondre à leurs questions.

La séance est levée à 21 h 00.

Brécy le 27 janvier 2020

Le Maire,

Christian FERRAND,

